

Vallée d'Ossau

NIV
2

PARC NATIONAL



Le col de Peyrelue

Cette randonnée, relativement facile, est la seule qui, en si peu de dénivelé, offre un paysage grandiose et ouvert permettant de côtoyer les plus hauts sommets frontaliers.



D Du parking, prendre le sentier à droite qui démarre juste après le pont de Peyrelue. Monter en suivant les lacets.

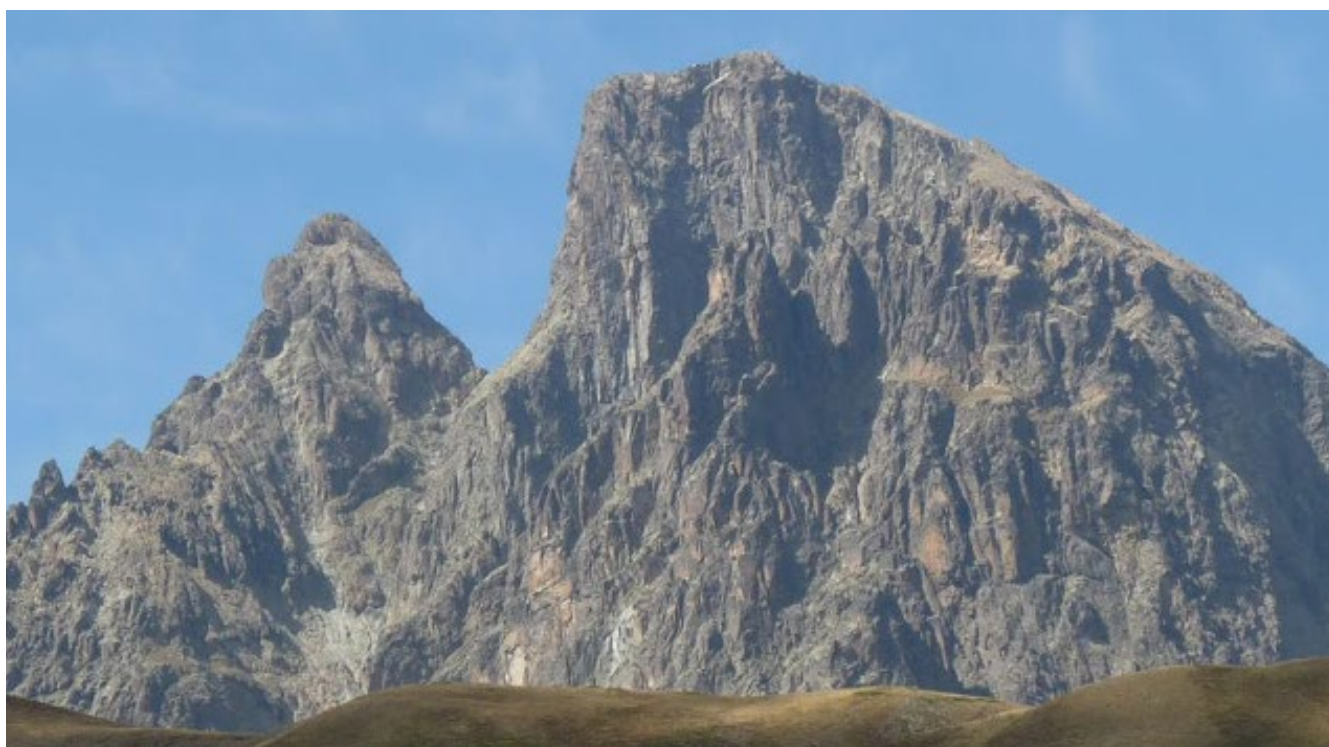
1h00

1 712825 E - 4743613 N Au niveau de la cabane de Peyrelue, continuer tout droit et pratiquement à plat vers le sud. Rester plus ou moins dans le lit du ruisseau

en laissant sur votre gauche la cabane Dous Bouès de Peyrelue. Marcher jusqu'à une large zone humide, ouverte sur l'Espagne.

1h30

2 712742 E - 4742204 N Du col de Peyrelue ou Port Vieux de Sallent sur la frontière, revenir par le même chemin.



Face sud du Pic du Midi d'Ossau.



D D 934 - Parking du pont de Peyrelue. En montant, à gauche avant les fosses à neige et 4 km sous le col du Pourtalet.

GPS WGS 84 UTM 30T
712637E - 4743939 N

→ 2h30

5,5 km

270 m

Balises blanc et rouge

★ À ne pas manquer

- L'observation des isards et des marmottes – la flore endémique des Pyrénées (iris bleus en juillet).
- L'ascension du Col de Magnabait ou de Pombie pour les montagnards avertis.

⚠ Attention

- Parc national, réglementation particulière.
- Ne laissez pas de déchets dans la cabane.
- La cabane est occupée l'été par des bergers.

L'Aigle royal

Avec ses 2,20 m d'envergure, son vol de chasseur est reconnaissable entre tous. En rasant les pentes, il surprend marmottes, lièvres et perdrix.

Nichant sous les surplombs de falaises isolées, l'hiver est pour lui une période critique car la nourriture se fait rare et il doit élever son petit.

Les avalanches et le froid lui fournissent toutefois quelques charognes d'isards bienvenues. En vallée d'Ossau, ils ne sont que deux couples.

Observer le roi des oiseaux est une chance rare, fugitive : un point très haut dans le ciel qui disparaît en piqué avant même que l'on ait pu sortir les jumelles!



Programme réalisé par :

Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau - 1 avenue des Pyrénées - 64 260 Arudy - 05 59 05 66 77
www.cc-ossau.fr

Renseignements complémentaires auprès de :

l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau Pyrénées - Bureau principal de Laruns - 05 59 05 31 41
www.valleedossau.com

Toute l'offre des sports de nature sur l'application mobile **Vallée d'Ossau Pyrénées...**
et sur le site **terredaventures.valleedossau.com**

Bien choisir votre randonnée

Pour chaque itinéraire, vous trouverez des informations techniques et pratiques pour vous permettre de choisir votre randonnée :

Les niveaux de difficulté.

Les randonnées sont classées par ordre de difficulté défini par un code couleur suivant les recommandations de la Fédération Française de Randonnée Pédestre :

NIV
1

Très facile, moins de 2h de marche. Idéale à faire en famille, sur des chemins bien tracés.

NIV
2

Facile, moins de 3h de marche. Peut être faite en famille, sur des chemins avec quelquefois des passages moins faciles.

NIV
3

Difficile, moins de 4h de marche. Pour randonneur habitué à la marche, avec quelquefois des endroits assez sportifs ou des dénivelés.

NIV
4

Très difficile, plus de 4h de marche. Pour randonneur expérimenté et sportif. L'itinéraire peut-être long et technique (dénivelé, passages délicats).

Le balisage

Direction	Sentier de pays et PR®	GRP®	GR®
Bonne direction			
Tourner à gauche			
Tourner à droite			
Mauvaise direction			



GR®, GRP® et PR® sont des marques déposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Certains itinéraires ont été sélectionnés par la Fédération française de randonnée pédestre en fonction de critères de qualité. Ils sont labellisés PR®.

Recommandations

Météo 08 99 71 02 64 - **Appel d'urgence européen** 112

Parcourir les chemins du Béarn et du Pays Basque nécessite d'être vigilant et d'adopter un comportement respectueux, envers la nature, les hommes et les femmes qui font vivre ce territoire. Voici quelques conseils pour bien randonner.

Préservez-vous

- Ne partez pas sans le matériel nécessaire (chaussures et vêtements adaptés, gourde, casquette, crème solaire...).
- Sur les zones pastorales, gardez vos distances avec les trouvaux et les chiens.
- Evitez de partir seul; avant de partir, informez un tiers de votre itinéraire.
- Ne buvez pas l'eau des ruisseaux.

- Renseignez-vous sur la météo.
- Ne surestimez pas vos capacités.

Préservez la nature

- Munissez-vous d'un sac pour emporter vos déchets.
- Respectez la faune et la flore.
- Suivez les sentiers balisés.

Respectez les activités et les hommes

- Pensez à refermer les barrières.
- Évitez de partir en randonnée avec votre chien ou tenez-le en laisse.
- N'allumez pas de feux.
- Respectez les propriétés privées traversées par les itinéraires.

Votre avis sur nos sentiers

Les itinéraires que nous vous proposons ont fait l'objet de la plus grande attention. Vos impressions et observations sur l'état de nos chemins, nous intéressent et nous permettent de les maintenir en état. Nous vous invitons à faire part de vos remarques par le biais du dispositif Suricate (<http://sentinelles>).

Le Parc national des Pyrénées

La zone cœur du Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, soumis à une réglementation. Territoire aux patrimoines exceptionnels, le Parc national des Pyrénées a pour mission de protéger la nature et les paysages, d'assurer la diversité biologique, de sensibiliser le public aux comportements respectueux de la nature. Partez à la découverte de ce lieu remarquable qu'il appartient à chacun de respecter et de protéger.



Les chiens ne sont pas admis, même tenus en laisse.



Pas de camping ou de stationnement de camping-car pendant la nuit pour préserver la beauté des sites et éviter les pollutions. Le bivouac réglementé est autorisé à plus d'une heure de marche des limites du parc ou d'un accès routier, entre 19h et 9h.



L'utilisation du drone est interdite.



Le VTT est interdit en dehors des pistes autorisées : pistes de ski de fond du Brousset (vallée d'Ossau) et du Somport (vallée d'Aspe).



Ni bruit, ni dérangement pour la quiétude de tous.



Prévoyez d'emporter avec vous des sacs poubelles pour redescendre vos déchets.



L'utilisation de véhicules 4 x 4 tout comme la pratique du moto-trial sont interdites.



Pas de feu, pour éviter incendies et dégradations du sol.



Pas d'arme, ici tous les animaux sont protégés.



Ni cueillette, ni prélèvement. Animaux, plantes, minéraux et fossiles appartiennent au paysage.



Survol non motorisé réglementé pour la tranquillité de la faune sauvage.

Cette réglementation s'applique à la « zone cœur » du parc national. Elle couvre, en vallée d'Ossau, 8000 hectares, exclusivement situés sur la commune de Laruns, entre Gabas et la frontière franco-espagnole.

Maison du parc national

64 440 Laruns - Tél : 05 59 05 41 59 - www.pyrenees-parcnational.fr